



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

condiments et épices

Question écrite n° 94340

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la surconsommation de sel qui occasionne chaque année 25 000 décès, d'après les statistiques, soit quatre fois plus de victimes que les accidents de la route. Aujourd'hui, on ingère quotidiennement en moyenne 8 à 10 g de chlorure de sodium, alors que la quantité ne devrait pas dépasser 5 à 6 g, sachant que 80 % de l'apport journalier provient d'aliments transformés. Les principaux vecteurs de l'apport en sel sont le pain (30 % de l'apport journalier), la charcuterie et le fromage (chacun autour de 20 %), le sel de table ne représentant que 15 à 20 % de sel ingéré. Malgré les recommandations de l'AFSSA concernant les 33 000 artisans boulangers français, relative à la réduction du sel dans le pain, aucun texte réglementaire n'a été voté pour instaurer des règles dans l'industrie alimentaire. Le contenu en sel est de 24 g par kilo de farine. Aucun problème technique ne s'oppose à la diminution de l'apport à moins de 18 g par kilo de farine. Alléger le pain en sel fait ressortir ses arômes lorsqu'il est de bonne qualité et fabriqué au levain. La Finlande est le seul pays où la consommation moyenne a baissé de 30 %, diminuant ainsi de 50 % le nombre de maladies cardio-vasculaires, grâce à l'utilisation d'un sel de substitution riche en potassium, évitant ainsi toute perte économique au secteur agroalimentaire. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de coordonner et de mettre en oeuvre des mesures appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94340

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5084